

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**TENUE LE 2 OCTOBRE 2023**

Sont présents:

- Les conseillères mesdames Marielle Gauthier, Sophie Bouchard, Chantal Godbout et Blaise Boisvert
- Le conseiller M. Réjean Bernard

Est absent :

- Le conseiller M. Réal East

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Fanny Dupras.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, assiste aussi à l'assemblée Mme Sylvie Perreault comme directrice générale adjointe.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

**2. 23-10-214: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2023 à 19h00;**
- 4. Voirie :**
  - Résumé Contremaître Opérateur en Voirie
  - Entretien et réparation 10 Roues
  - Travaux voirie Multi Services
  - Suivi Dénéigement, Coût et permis/substitut
- 5. Rapport des activités du maire, des conseillers et Direction;**
  - Service Incendie : mairesse
  - OMH : Réjean
  - Avis de Rappel taxation posté 5 Sept 2023 : Lise
  - Formation Crise volet 1 : Fanny
  - Colloque de Zone : MTQ/Regl.Urbanisme/CCU/Voirie-Dénéigement-PAVL
  - Rapport des heures des employés
  - Suivi des travaux eaux usées
- 6. Correspondance;**
  - Inspection hébergement touristique
  - Correspondance Notaire Maître Carreau-achat d'un terrain
  - Conseil en bref septembre 23
  - Correspondance Laurentides Inc. Nettoyage de Bac
- 7. Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses par email;**
- 8. Présentation des comptes à payer;**

**Mme Blaise Boisvert quitte la réunion à 19h40**
- 9. Diverses résolutions:**
  - 1) Demande soumission JLR
  - 2) Demande de soumission assurances
  - 3) Demande de soumission service incendie
  - 4) Demande soumission Contrat SPCA
  - 5) Mandat Démantèlement de barrage de Castor
  - 6) Cours de jujitsu
  - 7) Temps étude contremaître/formation/conditions
  - 8) Facture médicale contremaître
  - 9) Demande Salle communautaire (M. Lévesque)
  - 10) Prolongement Règlement Urbanisme
  - 11) Matricule 0420 45 6203

- 12) Mandat service ingénierie FQM TECH 2019-2024
  - 13) Simulation versement taxation
  - 14) Autorisation de Clic Sequor Revenu Québec
  - 15) Reddition de compte PPA-CE 2023 (Excel)
  - 16) Reddition de compte PPA-ES 2022 2023 (Excel)
10. **Période de questions (de 19h30 à 20h);**

**MENTION :** Mme Blaise Boisvert quitte la réunion à 19h40

11. **Rapport de Projet et Développement (DGA)**
- Projet Nouveau Horizons et PSPS 2024
  - Fond des infrastructures alimentaires locales
  - Réclamation sécurité civile
  - Chien errant, lettre envoyée
  - 9, 1<sup>ère</sup> Avenue Ouest
  - Génératrice
  - Rang 4 et 5
  - Lavage de fenêtres
  - 15, Rue Principale
  - Lumière cuisine et bureau
12. **Varia : Sujet Divers**
13. **Clôture de la séance. Il est \_\_\_ h \_\_\_**

- **23-10-215:** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2023 à 19h00.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Marielle Gautier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

- **RAPPORT CONTREMAITRE DE LA VOIRIE**

- Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
- Entretien et réparation 10 Roues
- Travaux voirie Multi Services
- Suivi Déneigement, Coût et permis/substitut

- **RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE, CONSEILLER ET DIRECTION**

- Service Incendie : mairesse
- OMH : Réjean
- Avis de Rappel taxation posté 5 Sept 2023 : Lise
- Formation Crise volet 1 : Fanny
- Colloque de Zone : MTQ/Regl.Urbanisme/CCU/Voirie-Déneigement-PAVL
- Rapport des heures des employés
- Suivi des travaux eaux usées

- **CORRESPONDANCES**

- Inspection hébergement touristique
- Correspondance Notaire Maître Carreau-achat d'un terrain
- Conseil en bref septembre 23
- Correspondance Laurentides Inc. Nettoyage de Bac

- **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES PAR EMAIL**

- **23-10-216 :** **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER :**

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour sept 2023, au montant de **51 449.73 \$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques manuels de juillet 2023 au montant de **715.09 \$**
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et aux élus, en août 2023 pour un montant de **14 293.43 \$** et les DAS provinciales et fédérales; remises d'août 2023 payées en septembre 2023 pour **3 431.26 \$**.
- Soit : le grand total des dépenses pour septembre 2023 pour 69 889.51 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

- **DIVERSES RÉOLUTIONS**

1) **23-10-217 :**      **Soumission de cueillette et transport des matières résiduelle et des Matières recyclables pour 2024.**

Il est proposé par Mme Mariel Gauthier, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de demander une offre de services à Les Entreprises J.L.R. Inc., pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et des matières recyclables, pour un contrat d'un an, soit pour l'année 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

2) **23-10-218 :**      **Demande de soumission pour le contrat d'assurance 2024**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de demander une offre de services pour le contrat d'assurance pour la municipalité de La Reine pour l'année 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

3) **23-10-219 :**      **Demande de Soumission Service Incendie de Dupuy 2024**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de demander une soumission du service d'incendie de Dupuy pour 2024. Le Service Incendie de Dupuy est le responsable de notre couverture de risques et notre but est de connaître les coûts lors de la préparation du budget 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4) **23-10-220:**      **Demande de soumission contrat SPCA**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de demander une soumission pour le contrat 2024 avec la SPCA de La Sarre.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5) **23-10-221 :**      **Mandat d'urgence de démantèlement de barrage de castor Rang 8**

**CONSIDÉRANT QUE** le permis de castor est expiré depuis le 30 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le barrage de castor du rang 8 doit être démantelé en urgence vu le débordement d'eau dans la dame de castor;

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de demander une autorisation d'urgence au ministère de l'environnement de la protection de la faune du Québec pour permettre de démanteler le barrage de castor le plus rapidement possible dans le rang 8 de La Reine.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

6) **23-10-222** : **Cours de jujitsu**

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de mandater la dga Mme Sylvie Perreault d'établir une session et un programme avec le professeur de cours de jujitsu pour tous les citoyens de La Reine.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

7) **23-10-223** : **Temps étude et formation contremaitre voirie classe 3**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de rénumérer le contremaitre au taux horaire déjà établi pour le temps d'étude et la formation pour obtenir sa classe 3 le plus rapidement possible.

**Mme Fanny Dupras se retire de ces discussions et décision.**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

8) **23-10-224** : **Facture médicale contremaitre voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** le contremaitre en voirie doit acquérir sa classe 3 le plus rapidement possible au début de la saison pour faire le déneigement à l'hiver 23-24;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier devait passer un examen médical le plus rapidement possible pour avoir son temporaire classe 3;

**CONSIDÉRANT QUE** le contremaitre n'a pas de médecin de famille;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de payer la facture médicale au montant de 143.72\$

**Mme Fanny Dupras se retire de ces discussions et décision.**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

9) **23-10-225** : **Demande Salle communautaire 12-13-14 janvier 2023**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Gauthier et résolu à l'unanimité de réserver et passer la salle gratuitement pour les 12-13-14 janvier 2024 pour un cours de préparation au mariage. Les frais de ménage seront appliqués.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

10) **23-10-226** : **Demande d'un nouveau délai en vue de l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité de La Reine**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest le 17 mars 2017, la municipalité de La Reine doit adopter les règlements de concordance nécessaires afin d'assurer la conformité dudit SADR.

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité de La Reine vient d'amorcer le processus de révision de son plan d'urbanisme et de ses règlements d'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout résolu à l'unanimité de vous demander d'accorder à la municipalité de La Reine un nouveau délai en vue de l'adoption des règlements de concordance au SADR de la MRC d'Abitibi-Ouest et de fixer ce délai au 31 décembre 2026.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**11) 23-10-227 : Matricule 0420 45 6203**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de mandater la dga Mme Sylvie Perreault de faire, en premier lieu, la vérification d'un contrat de vente concernant le matricule 0420 45 6203 qui est une petite parcelle de terrain que le propriétaire a mentionné à la directrice générale qui ne devrait plus lui appartenir, il y aurait eu selon lui, une erreur qui s'est glissée au moment du contrat de vente.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**12) 23-10-228 : Adjudication de mandat service ingénierie FQM TECH 2019-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal doit mandater le service d'ingénierie de la FQM pour la rédaction de la programmation et pour la définition des projets à réaliser selon les priorités établies dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**DE** mandater le service d'ingénierie de la FQM pour la rédaction de la programmation et pour la définition des projets à réaliser selon les priorités établies dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

**QUE** l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**13) 23-10-229 : Changement du calcul des intérêts sur versement taxation CIM**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris acte de la façon dont le calcul des intérêts se fait dans le système comptable de CIM;

**CONSIDÉRANT QUE** CIM conseil fortement d'en modifier la programmation après le dernier versement de taxe soit le 30 septembre 2023, car ces derniers se calcul par montant total au lieu par versement

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout de faire faire le changement dans le système comptable à partir de la date prescrite par l'entreprise CIM;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**14) 23-10-230 : Autorisation de ClicSéQur Revenu Québec**

Il est proposé par Mme Chantal Godbout appuyé, par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Lise Bégin, directrice générale à être nommer par un représentant autorisé soit le conseil municipal à être responsable de ClucSéQur Revenu Québec

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**15) 23-10-231 : Reddition de compte PPA-CE 2023**

**ATTENDU QUE** la date limite pour faire la reddition de compte pour le PPA-CE est le 31 décembre 2023 pour recevoir la subvention de 10 000\$;

- Dossier : KNF23222 – 87080 (8) – 20230511-001
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 23-10-231

ATTENDU QUE les élus municipaux de la municipalité de La Reine ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) d'une somme de 10 000\$ et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de : M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout est unanimement résolu et adopté que le conseil de La Reine approuve les dépenses d'un montant de 39 628.58\$ réels relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

(Facture #18112- 43 398.46\$ taxes incluses au 18 septembre 2023 de Multi-Service Robitaille Inc. : PPA-CE :1ANS 2023-10 000\$.)

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**16) 23-10-232 : Reddition de compte PPA-ES 2022-2025**

ATTENDU QUE la date limite pour faire la reddition de compte pour le PPA-ES est le 31 décembre 2025 pour recevoir la **subvention de 20 000. \$ en 2023**

- **Dossier : 00032129-1 – 87080 (8) – 20220511-008**
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration
- Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux
- Résolution numéro : 2022-12-335

ATTENDU QUE les élus municipaux de la municipalité de La Reine ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) d'une **somme totale de 20 000.00\$ pour 2022-2025** sur trois ans et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile.

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de : Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de La Reine approuve les dépenses d'un montant de 45 866.41\$ réels relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

(Facture #18106- 50 229.71\$ taxes incluses au 31 août 2023 de Multi-Service Robitaille Inc : PPA-ES : 3 ans 2022-2025-20 000\$.)

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

### **17) PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **18) RAPPORT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT**

- Projet Nouveau Horizons et PSPS 2024
- Fond des infrastructures alimentaires locales
- Réclamation sécurité civile
- Chien errant, lettre envoyée
- 9, 1<sup>ère</sup> Avenue Ouest
- Génératrice
- Rang 4 et 5
- Lavage de fenêtres
- 15, Rue Principale
- Lumière cuisine et bureau

### **19) VARIA SUJET DIVERS**

### **20) 23-08-189 : CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h45

---

Directrice générale Greffière Trésorière  
Lise Bégin

---

Mairesse  
Fanny Dupras-Rossier

*Je, Fanny Dupras-Rossier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*